

Image not found or type unknown



Entreprise en liquidation et prélèvement 4 fois sans frais.

Par **Sebrun974**, le **03/02/2016** à **20:04**

Bonjour à tous,rrnrnJe me tourne vers vous car l'entreprise dans laquelle j'ai souscrit pour 17 séances (Minceurs)à fait faillite.rrnrnMon problème est le suivant, j'ai souscrit un contrat de paiement en 4 fois sans frais , il me reste donc les mensualités de février et mars (en cours), cependant, cette entreprise actuellement fermée n'a assurée que 1/3 des séances.rrnrnComment puis-je faire pour faire annuler les deux échéances qui ne sont pas encore prélevées car je ne souhaite pas payer pour une prestation non réalisée.rrnrnEn vous remerciant par avance.

Par **Tisuisse**, le **04/02/2016** à **08:21**

Bonjour,rrnrnEn vous adressant directement au liquidateur judiciaire qui a été désigné par le tribunal.